

Celle-ci est une traduction non officielle

Panel des partenaires de recherche de l'OIM

Appel à manifestation d'intérêt

En tant qu'Agence des Nations Unies pour les migrations, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est impliquée dans la recherche sur les migrations pour contribuer au développement des politiques et pratiques en matière de migration. L'OIM peut mener des projets de recherches elle-même, en collaboration avec d'autres chercheurs et institutions, ou en commissionnant des chercheurs et institutions afin de mener des projets de recherche en son nom.

Basée au siège de l'OIM au sein du Département de la coopération internationale et des partenariats, la [Division de la recherche sur la migration](#) a la responsabilité institutionnelle de soutenir la conduite et la gestion de la recherche appliquée sur des sujets importants en matière de migration. La recherche est conçue pour améliorer la prestation des programmes de l'OIM et contribuer à une compréhension plus large des schémas et processus migratoires, ainsi que des liens entre la recherche sur la migration et les politiques et pratiques migratoires. La recherche contribue également au rôle de l'OIM en tant qu'éditeur en matière de recherche appliquée, notamment par le biais de la publication phare de l'OIM, le rapport *Etat de la migration dans le monde*, des articles publiés dans la série *Migration Research* et les profils migratoires de l'OIM.

La Division de la recherche sur la migration de l'OIM collabore fréquemment avec des chercheurs universitaires et appliqués dans des universités, des instituts de recherche et d'autres organisations à travers le monde pour mener et soutenir ce type de recherche. Ces collaborations permettent non seulement à l'OIM de bénéficier de la diversité des connaissances et de l'expertise de divers chercheurs spécialisés, mais permettent également à l'organisation d'atteindre un public mondial. Ces [partenariats](#) sont également essentiels pour soutenir la recherche sur les migrations dans le monde entier, y compris dans des contextes traditionnellement « peu-recherchés ».

Les résultats de la recherche de la Division sont traduits en plusieurs langues et rendus accessibles à un large public via la [librairie en ligne de l'OIM](#). La librairie propose également un téléchargement gratuit de plus de 2'000 publications de l'OIM.

Cet appel à manifestation d'intérêt est lancé pour identifier les institutions de recherche susceptibles d'être intéressées pour collaborer en tant que consultants avec l'OIM sur des projets de recherche sur les migrations. Les institutions sélectionnées seront enregistrées dans le panel des partenaires de recherche de l'OIM qui sera mis à la disposition de tous les bureaux régionaux et nationaux de l'OIM en tant que source d'information

A qui s'adresse cet appel ?

Cet appel à manifestation d'intérêt concerne les instituts, centres et programmes de recherche, ainsi que les *think-tanks* qui travaillent sur la recherche sur la migration et qui possèdent une expertise attestée dans une ou plusieurs des thématiques ci-dessous :

- Données, tendances et statistiques sur la migration ;
- Les moteurs de la migration ;
- Migrations et développement ;
- Migration irrégulière ;
- Le trafic de migrants et la traite des êtres humains ;
- Migration de travail ;
- Diasporas ;
- Rapatriement de fonds ;
- Intégration des migrants ;
- Migration de retour et réintégration ;
- Perceptions publiques de la migration ;
- Déplacement et migration forcée ;
- Migration et santé ;
- Enfants et migration ;
- Migration familiale ;
- Droits des migrants ;
- Politique migratoire et droit.

Comment les institutions intéressées peuvent-elles répondre à cet appel ?

Les institutions intéressées peuvent répondre à cet appel en remplissant le formulaire à l'adresse ci-dessous :

https://iom.eu.qualtrics.com/jfe/form/SV_5d0NqYBgl0Jv6m?Q_Language=FR

Le formulaire contient des informations de base sur l'institution et ses principaux chercheurs, telles que leurs spécialisations, CV, coordonnées et une liste de références.

Que se passe-t-il une fois que les informations ont été envoyées à l'OIM ?

L'OIM évaluera si une institution détient les compétences et l'expertise nécessaires pour les activités de recherche de l'OIM. Les informations fournies seront vérifiées par l'OIM et les références peut être contactées. Si l'institution concernée est acceptée pour inclusion dans le panel, elle sera notifiée et le numéro d'inscription correspondant à son dossier dans le panel lui sera communiqué. Il ne doit y avoir aucun conflit d'intérêts entre l'institution à laquelle le candidat est affilié et l'OIM

L'inscription au panel entraîne-t-elle automatiquement l'engagement de consultants ?

Non. L'inscription au panel ne constitue pas un engagement contractuel de la part de l'OIM pour une coopération future. L'OIM n'est pas obligée d'utiliser le panel, et les membres du panel ne sont pas obligés de travailler avec l'OIM. L'engagement contractuel des chercheurs relève de la décision d'un bureau ou d'un département spécifique de l'OIM ; le rôle de l'Unité de recherche est simplement de faciliter leur accès à un panel de chercheurs et d'institutions qui ont été évalués et vérifiés. De plus, la notification de l'inscription sur le Panel ne garantit pas que l'institution sera contactée par l'OIM.

L'information sera-t-elle partagée ou communiquée à qui que ce soit ?

Non. Les informations que vous fournissez seront utilisées uniquement en interne au sein de l'OIM et mises à jour à intervalles réguliers par le biais d'appels à manifestations d'intérêt ultérieures. Les institutions peuvent retirer ou mettre à jour leurs coordonnées à tout moment en contactant research@iom.int.

Pour toute question sur le Panel, veuillez contacter research@iom.int.